

RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50127

Numéro SIREN : 433 136 843

Nom ou dénomination : ATELIER DE L ANCIENNE

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2018 sous le numéro de dépôt 741

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/10/2016	et clos le	30/09/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2053-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU ATELIER DE L'ANCIENNE	33 rue DU MOULIN
SIRET 4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9	51310 LA NOUE
Adresse du principal établissement: DÉPOSÉ LE	Ancienne adresse en cas de changement
33 rue DU MOULIN 51310 LA NOUE	15 FEV. 2018 TRIBUNAL DE COM.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notices de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	4 014	Déficit	0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
--	--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notices de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notices de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : CABINET AUDECCA	
77 avenue ANATOLE FRANCE 10000 TROYES	
Tél. :	
- du conseil :	
Tél. :	
- de l'association agréée :	
Tél. :	
- N° d'agrément de l'AA :	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES					
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	2 018	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(e)	
				(f)	
				(g)	
				(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	2 018
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	2 018

C RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALEURS À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 33 rue DU MOULIN 51310 LA NOUE

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, <u>30/09/2017</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 524
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	5 593
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	50 936
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	21 034
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 130
	TOTAL (II)		BJ	BK	77 564
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BO	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	9 228
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	7 304
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 031
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 20 495.....)	CD	CE	20 495
		Disponibilités	CF	CG	11 221
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	436
TOTAL (III)		CJ	CK	49 718	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	77 564	63 667
Renvois : (1) Dont droit au bail : 1 524		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 000)			DA	9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	900
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	31 547
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 420
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	45 868
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	681
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	5 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 010
	Dettes fiscales et sociales			DY	7 906
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	200
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	17 799	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	63 667	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	12 799
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	52 062	FB		FC	52 062	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	82 643	FH		FI	82 643	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	134 705	FK		FL	134 705	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	231	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	134 936
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	45 431	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	642	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	49 382	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	923	
	Salaires et traitements*					FY	17 708	
	Charges sociales (10)					FZ	11 280	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	3 979
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	129 349
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	5 586	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	5
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	5
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	570
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	570
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(564)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 022	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	6 0 2	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 3 4 9 4 2	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 3 0 5 2 1	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	4 4 2 0	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	7 0 1 0
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	1 524	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	5 593	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	53 084	KT		KU	4 150		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	15 027	KW		KX			
		Matériel de transport*			KY	4 833	KZ		LA	2 993		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 176	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	80 715	LO		LP	7 143		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 130	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	2 130	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	84 370	ØH		ØJ	7 143			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		4				
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 524	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	5 593	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	57 234	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	15 027	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	7 826	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 176	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	87 859	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 130	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 130	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	91 513	ØM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des continues)*

Exercice N clos le : 30/09/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	5 034	PW	559	PX		PY	5 593		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	49 795	QA	1 140	QB		QC	50 936		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	14 271	QE	756	QF		QG	15 027		
	Matériel de transport	QH	2 306	QI	1 523	QJ		QK	3 830		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 176	QM		QN		QO	2 176		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	73 584	QV	3 979	QW		QX	77 564		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	73 584	ØP	3 979	ØQ		ØR	77 564		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL				NM				N0	
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF						
	- financières	UG		UH						
	- exceptionnelles	UJ		UK						
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	2 130	UV		UW	2 130		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	7 304		7 304				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	406		406				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	146		146				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	478		478				
	Charges constatées d'avance			VS	436		436				
	TOTAUX			VT	10 901	VU	8 771	VV	2 130		
RENVIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 010		4 010						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 799		1 799						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 348		3 348						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 052		2 052					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	706		706					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	681		681						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	200		200						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	12 799	VZ	12 799						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30/09/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA		4 420		
			de son conjoint				WB				
					moins part déductible*		WC				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	602	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8				
			- imposées au taux de 0 %				ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR	5 022	
II. DÉDUCTIONS										WS	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WT	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WU	1 008
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WV	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WH				
			- imposées au taux de 0 %				WP				
			- imposées au taux de 19 %				WW				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				XB				
			- imputées sur les déficits antérieurs				I6				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WZ				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						XA				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										ZY	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									XD	
	Majoration d'amortissement*									XF	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		L5		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC		
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)					PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	340	Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	1 008	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	4 014		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	4 014		XO		

Désignation de l'entreprise <u>SASU ATELIER DE L'ANCIENNE</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO	1 008
		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SASU ATELIER DE L'ANCIENNE</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	2 018		Dividendes			ZE	2 018					
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF						
							Report à nouveau			ZG						
	TOTAL I			ØF	2 018		TOTAL II			ZH	2 018					
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice															XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N :																
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier			(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ						
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR						
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance									YT	12 780					
	— Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	13 499					
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU						
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	2 961					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV						
	— Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	20 141					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	49 382					
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW						
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	923					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	923					
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	26 807					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	12 358					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *									ØB	16 803					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS						
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :					handicapés) :				YP	1					
	— Effectif affecté à l'activité artisanale									RL						
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%					
	— Numéro du centre de gestion agréé *			XP					— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG						
— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant	☒	*
-------	-------------------------------------	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SASU ATELIER DE L'ANCIENNE</u>															Néant ☒			
Exercice ouvert le : <u>01/10/2016</u> et clos le : <u>30/09/2017</u>															Durée en nombre de mois <u>12</u>			
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :																		
I Production de l'entreprise																		
Ventes de marchandises															OA			
Production vendue – Biens															OB			
Production vendue – Services															OC			
Production stockée															OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE			
Subventions d'exploitation reçues															OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT			
TOTAL 1															OM			
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																		
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON			
Variation de stocks (marchandises)															OO			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante															OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9			
TOTAL 2															OJ			
III Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).															SA			
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX			
Période de référence															GY			
Date de cessation															HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2017

N° SIRET

4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

ADRESSE (voie)

33 rue DU MOULIN

CODE POSTAL

51310

VILLE

LA NOUE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

DARQUET

Prénom(s)

PHILIPPE

Nom marital

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

90

Naissance : Date

26101964

N° Département

93

Commune

MONTREUIL

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

33

Voie

rue du Moulin

Code Postal

51310

Commune

LA NOUE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2017

N° SIRET

4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

ADRESSE (voie) 33 rue DU MOULIN

CODE POSTAL 51310

VILLE LA NOUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2017	Net 30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 594	5 594		559
Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 235	50 937	6 298	3 289
Autres immobilisations corporelles	25 031	21 034	3 997	3 283
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 130		2 130	2 130
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	91 514	77 565	13 949	10 786
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 229		9 229	9 872
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	7 304		7 304	9 342
Autres créances	1 031		1 031	1 639
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	20 496		20 496	3 501
Disponibilités	11 222		11 222	21 403
Charges constatées d'avance (3)	437		437	688
TOTAL ACTIF CIRCULANT	49 718		49 718	46 444
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	141 232	77 565	63 667	57 229
(1) Dont droit au bail			1 524	1 524
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2017	30/09/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	900	900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	31 548	32 529
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	4 420	2 019
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45 868	44 448
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	682	562
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 010	4 515
Dettes fiscales et sociales	7 907	7 704
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	200	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	17 799	12 781
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	63 667	57 229
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	12 799	12 781
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
206000 - Droit au bail	1 524,49		1 524,49	1 524,49
	1 524,49		1 524,49	1 524,49
Immobilisations corporelles				
Constructions				
214500 - Agencements const s/ sol d'autr	5 593,90		5 593,90	5 593,90
281450 - Amortis. agencements constructi		5 593,90	-5 593,90	-5 034,51
	5 593,90	5 593,90		559,39
Installations techniques, matériel et outillage				
215400 - Matériel industriel	51 914,29		51 914,29	51 914,29
215500 - Outillage industriel	5 320,41		5 320,41	1 170,41
281500 - Amortis. matériel et outillage		857,54	-857,54	-274,72
281540 - AMORT MATERIEL INDUSTRI		50 079,09	-50 079,09	-49 521,09
	57 234,70	50 936,63	6 298,07	3 288,89
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agencet, aménagt.di	15 027,27		15 027,27	15 027,27
218200 - Matériel de transport	7 826,73		7 826,73	4 833,34
218310 - Matériel informatique	2 176,77		2 176,77	2 176,77
281810 - Amortis. instal. gales, agencet. di		15 027,27	-15 027,27	-14 271,08
281820 - Amortis. matériel de transport		3 830,20	-3 830,20	-2 306,72
281831 - AMORT MATERIEL INFORMAT		2 176,77	-2 176,77	-2 176,77
	25 030,77	21 034,24	3 996,53	3 282,81
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	2 130,00		2 130,00	2 130,00
	2 130,00		2 130,00	2 130,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	91 513,86	77 564,77	13 949,09	10 785,58
Stocks				
Marchandises				
371000 - Marchandise (ou groupe) A	9 228,93		9 228,93	9 871,70
	9 228,93		9 228,93	9 871,70
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	7 304,18		7 304,18	9 342,08
	7 304,18		7 304,18	9 342,08
Fournisseurs débiteurs				
401000 - Fournisseurs	478,80		478,80	81,61
	478,80		478,80	81,61
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444100 - ETAT IMPOTS/BENEFICES	406,00		406,00	
	406,00		406,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445660 - TVA DEDUCT/AUTRES BIENS				362,48
445860 - TVA sur factures non parvenues	146,20		146,20	144,00
	146,20		146,20	506,48
Autres créances				
448700 - Etat - produits à recevoir				1 051,00
				1 051,00
Divers				

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
Valeurs mobilières de placement				
502000 - Actions propres	20 495,54		20 495,54	3 500,59
	20 495,54		20 495,54	3 500,59
Disponibilités				
512000 - Banque	10 779,07		10 779,07	21 057,83
530000 - Caisse	442,90		442,90	344,83
	11 221,97		11 221,97	21 402,66
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	436,73		436,73	687,53
	436,73		436,73	687,53
TOTAL ACTIF CIRCULANT	49 718,35		49 718,35	46 443,65
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	141 232,21	77 564,77	63 667,44	57 229,23

Bilan détaillé

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	9 000,00	9 000,00
	9 000,00	9 000,00
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	900,00	900,00
	900,00	900,00
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	31 547,94	32 529,13
	31 547,94	32 529,13
Résultat de l'exercice	4 420,27	2 018,81
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45 868,21	44 447,94
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455000 - Associés	681,59	561,93
	681,59	561,93
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
419110 - CLIENTS- ACOMPTES/COMMANDES	5 000,00	
	5 000,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	3 133,21	3 651,30
408120 - FOURNISSEURS-FACT NON PARVENUES	877,20	864,00
	4 010,41	4 515,30
<i>Personnel</i>		
421200 - Personnel - rémunération dues	1 725,11	1 145,29
428210 - DETTES PROVS. PR CONGES A PAYER	74,18	
	1 799,29	1 145,29
<i>Organismes sociaux</i>		
431100 - URSSAF	2 344,00	2 140,00
437210 - CAISSE DE RETRAITE SALARIES	977,00	837,00
438210 - CHARGES SOCIALES/CONGES A PAYER	27,39	
	3 348,39	2 977,00
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
444100 - ETAT IMPOTS/BENEFICES		92,00
		92,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445511 - TVA A DECAISSER	596,00	1 688,00
445621 - TVA DEDUC./IMMO		538,46
445660 - TVA DEDUCT/AUTRES BIENS ET SERVICES	288,30	
445710 - TVA collectée	1 168,16	689,10
	2 052,46	2 915,56
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
442100 - ETAT-IMPOTS ET TAXES RECOUV.	114,26	
448600 - Etat - autres charges à payer	592,55	574,21
	706,81	574,21
Dettes fiscales et sociales	7 906,95	7 704,06
Autres dettes		
467000 - Autres comptes débiteurs/créditeurs	200,28	
	200,28	
TOTAL DETTES	17 799,23	12 781,29

Bilan détaillé

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
TOTAL PASSIF	63 667,44	57 229,23

Compte de résultat

	30/09/2017	30/09/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	52 062	43 013
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	82 643	77 330
Chiffre d'affaires net	134 705	120 344
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		5 625
Autres produits	231	35
Total I	134 937	126 004
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	45 431	42 131
Variations de stock	643	4 625
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	49 383	40 821
Impôts, taxes et versements assimilés	924	1 219
Salaires et traitements	17 709	17 610
Charges sociales	11 281	11 104
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 980	2 972
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
Total II	129 350	120 481
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 587	5 523
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	6	43
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	6	43
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	570	627
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	570	627
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-564	-584
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 022	4 938

Compte de résultat (suite)

	30/09/2017	30/09/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		2 326
Sur opérations en capital		502
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		2 828
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-2 828
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	602	92
Total des produits (I+III+V+VII)	134 942	126 046
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	130 522	124 027
BENEFICE OU PERTE	4 420	2 019
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	7 011	6 404
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
707000 - Ventes de marchandises	33 729,03	25,04	33 013,38	27,43	715,65	2,17
707001 - VENTE DE VEHICULE D OCCA	18 333,33	13,61	10 000,00	8,31	8 333,33	83,33
	52 062,36	38,65	43 013,38	35,74	9 048,98	21,04
Production vendue						
706000 - Prestations de services	82 557,80	61,29	77 140,72	64,10	5 417,08	7,02
708500 - Ports et frais facturés	85,25	0,06	189,52	0,16	-104,27	-55,02
	82 643,05	61,35	77 330,24	64,26	5 312,81	6,87
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	231,14	0,17	34,99	0,03	196,15	560,59
791000 - Transfert de charges d'exploitati			5 624,93	4,67	-5 624,93	-100,00
	231,14	0,17	5 659,92	4,70	-5 428,78	-95,92
Total	134 936,55	100,17	126 003,54	104,70	8 933,01	7,09
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
607000 - Achats de marchandises	22 975,67	17,06	30 582,45	25,41	-7 606,78	-24,87
607001 - ACHAT VEHICULE OCCASION	18 628,04	13,83	8 821,37	7,33	9 806,67	111,17
607010 - ACHATS M/SES EXPORT	3 827,75	2,84	2 727,55	2,27	1 100,20	40,34
	45 431,46	33,73	42 131,37	35,01	3 300,09	7,83
Variation de stock (m/ses)						
603700 - Variat. stocks marchandises	642,77	0,48	4 624,56	3,84	-3 981,79	-86,10
	642,77	0,48	4 624,56	3,84	-3 981,79	-86,10
Achats de m.p. & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
606110 - Fournitures électricité	1 959,64	1,45	2 118,47	1,76	-158,83	-7,50
606130 - Fournitures gaz	101,00	0,07			101,00	
606140 - Fournitures carburant	793,99	0,59	799,17	0,66	-5,18	-0,65
606150 - Fournitures combustibles	750,09	0,56	643,83	0,53	106,26	16,50
606300 - Achats de petit équipement	1 911,35	1,42	2 157,98	1,79	-246,63	-11,43
606320 - NETTOYAGE DIVERS	26,04	0,02			26,04	
606400 - Achats fournitures administrative	535,29	0,40	221,10	0,18	314,19	142,10
611000 - Sous-traitance générale	12 780,58	9,49	5 662,00	4,70	7 118,58	125,73
612220 - Redevances crédit-bail mat. tran	7 010,73	5,20	6 404,49	5,32	606,24	9,47
613200 - Locations immobilières	12 000,00	8,91	12 000,00	9,97		
613510 - Locations de matériel technique	1 499,25	1,11			1 499,25	
615200 - Entretien immobilier	86,90	0,06	539,65	0,45	-452,75	-83,90
615510 - Entretien du matériel technique			364,75	0,30	-364,75	-100,00
615520 - Entretien du matériel de transpo	79,06	0,06			79,06	
616000 - Primes d'assurance	3 886,40	2,89	3 818,10	3,17	68,30	1,79
622600 - Honoraires	2 895,00	2,15	2 896,85	2,41	-1,85	-0,06
622700 - Frais d'actes et contentieux	66,24	0,05	72,13	0,06	-5,89	-8,17
623000 - Publicité	390,00	0,29			390,00	
623400 - Cadeaux à la clientèle			376,00	0,31	-376,00	-100,00
624100 - Transports sur achats	607,29	0,45	930,18	0,77	-322,89	-34,71
625100 - Voyages et déplacements	213,48	0,16	237,79	0,20	-24,31	-10,22
625120 - FRAIS REPAS	160,80	0,12			160,80	
625700 - Réceptions			124,70	0,10	-124,70	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
626000 - Frais postaux			120,00	0,10	-120,00	-100,00
626100 - Frais de télécommunication	1 563,46	1,16	1 267,67	1,05	295,79	23,33
627800 - Prestations de services bancaire	66,00	0,05	66,00	0,05		
	49 382,59	36,66	40 820,86	33,92	8 561,73	20,97
Total	95 456,82	70,86	87 576,79	72,77	7 880,03	9,00
MARGE SUR M/SES & MAT	39 479,73	29,31	38 426,75	31,93	1 052,98	2,74
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
631200 - Taxe d'apprentissage	120,42	0,09	119,75	0,10	0,67	0,56
631300 - Formation continue (Trésor)	182,61	0,14	221,34	0,18	-38,73	-17,50
635120 - Taxes foncières	545,00	0,40	532,50	0,44	12,50	2,35
635430 - Cartes grises	75,50	0,06	345,52	0,29	-270,02	-78,15
	923,53	0,69	1 219,11	1,01	-295,58	-24,25
Salaires et Traitements						
641100 - Salaires appointements commis	17 634,70	13,09	17 610,00	14,63	24,70	0,14
641200 - Congés payés	74,18	0,06			74,18	
	17 708,88	13,15	17 610,00	14,63	98,88	0,56
Charges sociales						
645100 - COTI URSSAF SALARIES	5 519,34	4,10	5 814,62	4,83	-295,28	-5,08
645200 - Cotisations aux mutuelles	319,17	0,24	1 571,31	1,31	-1 252,14	-79,69
645300 - Cotisations aux caisses de retrain	2 944,74	2,19	2 258,34	1,88	686,40	30,39
645310 - Cotisations retraites (cadres)	3 505,50	2,60	2 510,28	2,09	995,22	39,65
649000 - CICE	-1 008,00	-0,75	-1 051,00	-0,87	43,00	-4,09
	11 280,75	8,37	11 103,55	9,23	177,20	1,60
Amortissements et provisions						
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	3 979,88	2,95	2 971,59	2,47	1 008,29	33,93
	3 979,88	2,95	2 971,59	2,47	1 008,29	33,93
Autres charges						
Total	33 893,04	25,16	32 904,25	27,34	988,79	3,01
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 586,69	4,15	5 522,50	4,59	64,19	1,16
Produits financiers						
761000 - Produits de participations	5,59		42,68	0,04	-37,09	-86,90
	5,59		42,68	0,04	-37,09	-86,90
Charges financières						
661600 - Intérêts bancaires	570,01	0,42	626,87	0,52	-56,86	-9,07
	570,01	0,42	626,87	0,52	-56,86	-9,07
Résultat financier	-564,42	-0,42	-584,19	-0,49	19,77	-3,38
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	5 022,27	3,73	4 938,31	4,10	83,96	1,70
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
671400 - Créances devenues irrécouvrables			2 325,95	1,93	-2 325,95	-100,00
675000 - Valeurs compt. éléments actif cédés			501,55	0,42	-501,55	-100,00
			2 827,50	2,35	-2 827,50	-100,00
Résultat exceptionnel			-2 827,50	-2,35	2 827,50	-100,00

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	%	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	602,00	0,45	92,00	0,08	510,00	554,35
	602,00	0,45	92,00	0,08	510,00	554,35
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 420,27	3,28	2 018,81	1,68	2 401,46	118,95

ANNEXE AU 9 FEVRIER 2018
SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'images fidèles ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

2°) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Générale.

3°) METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

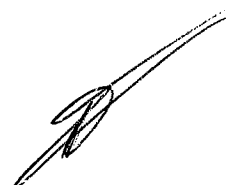
En ce qui concerne la valorisation du stock final, elle a été effectuée suivant la méthode Premier entré Premier sorti.

METHODES DE CALCULS DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) AMORTISSEMENTS

Voir tableau fiscal N° 2055 "AMORTISSEMENTS"

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire en fonction de la durée de vie normale.



CAPITAL SOCIAL

Le tableau, ci-après, récapitule par catégories de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice.

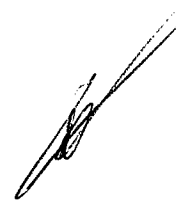
Mouvement de l'exercice

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE EN DEBUT D'EXERCICE	AUGMEN TATIONS	DIMINUTION	NOMBRE EN FIN D'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	MONTANT
ACTIONS	90	0	0	90	100	9 000

Dettes garanties par des sûretés réelles

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, ...) se présente comme suit en fin d'exercice :

164 - EMPRUNT AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .. : 0 €



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 9 FEVRIER 2018

L'an Deux Mille Dix Huit, le 9 février à 17 heures, les actionnaires de la SASU ATELIER DE L'ANCIENNE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social de 9 000 euros, se sont réunis au siège en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président Monsieur DARQUET Philippe.

Sont présents :

- Mr DARQUET Philippe, propriétaire de 90 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur DARQUET Philippe, président.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 90 actions et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° les récépissés des lettres recommandées de convocation.
- 2° les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- 3° le rapport de gestion.
- 4° l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
- 5° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017
- Examen et approbation de ces comptes et rapports.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, Personne ne demandant plus la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la présidence, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier à la présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de la présidence sur les conventions, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 4 420 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Affectation du résultat au compte Dividendes 3 000 euros
- Au compte Réserves Facultatives 1 420 euros

Soit

Mr DARQUET Philippe 3 000 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès verbal qui a été signé par tous les actionnaires.



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Appelé à statuer sur les comptes de l'exercice

Clos le 30 SEPTEMBRE 2017

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de notre société au cours de l'exercice et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires HORS TAXE de 134 705 euros, alors que lors de l'exercice précédent il était de 120 343 euros, soit une augmentation de 14 362 euros.

Le résultat net est un bénéfice de 4 420 euros et l'affectation suivante est proposée :

- Affectation du résultat au compte Dividendes	3 000 euros
- Au compte Réserves facultatives	1 420 euros

Soit

Mr DARQUET Philippe	3 000 euros
---------------------------	-------------

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

Le 9 février 2018

Le Président



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

TABLEAU DES AFFECTATIONS

DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Montants précédés du signe (-)
Lorsqu'il s'agit de montants négatifs.

ORIGINE

1- Report à nouveau antérieur	
2- Résultat de l'exercice	4 420 euros
3- Prélèvement sur les réserves	
<u>TOTAL</u>	4 420 euros

PROPOSITIONS ET AFFECTATIONS DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE

4- Affectation aux réserves :	
. Réserves légales	
. Réserves spéciales des plus values à long terme	
. Réserves facultatives	1 420 euros
5- Dividendes	3 000 euros
6- Autres répartitions	
7- Report à Nouveau	
<u>TOTAL</u>	4 420 euros

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

L'affectation du résultat proposée par la présidence a été adoptée par l'assemblée.

